

Service des Eaux - Programme de travaux pour l'année 2003 - Demande de subvention

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Les crédits inscrits au Budget Primitif 2003 du Service des Eaux pour la réalisation de travaux dans les stations de traitement et de pompage d'une part, et sur le réseau de distribution d'autre part, sont les suivants :

1 - Crédits à répartir

A l'article 23.2315.00512.30700, il a été inscrit un crédit de 1 192 660 € pour des travaux :

- dans les stations de traitement et de pompage ;
- sur le réseau de distribution ;
- relatifs à la construction des branchements neufs ;
- relatifs à la rénovation des branchements constitués de canalisations en plomb.

1 - Travaux dans les stations de traitement, de pompage et dans les réservoirs :

- * Rénovation et mise en valeur de la façade de la station de La Malate : 20 000 €
- * Rénovation du poste de contrôle et de supervision de la station de Griffon : 35 000 €
- * Rénovation et réaménagement des locaux de la station de Griffon : 60 000 €
- * Mise en conformité des installations électriques dans les stations : 30 000 €

2 - Travaux sur le réseau de distribution :

2a - Renforcement, renouvellement d'opérations réalisées en coordination avec d'autres intervenants

* Déplacement de conduite chemin des Ecoles des Tilleroyes pour la mise sous le domaine public de la canalisation consécutive à la création d'un lotissement : 15 000 €

* Renouvellement rue du Muguet : coordination avec des travaux de réfection et de voirie : 105 000 €

* Rue de Vesoul : maillage entre la rue des Founottes et le chemin de la Combe Noire en coordination avec l'assainissement : 61 000 €

* Renforcement rue des Frères Chaffanjon entre le chemin des Monts de Bregille et la rue Gaiffe : 33 000 €

* Renforcement de la conduite chemin de l'Ermitage : amélioration de la desserte et de la défense incendie : 71 000 €

* Dépose des conduites hors service en égout dans la partie haute de la Grande Rue : 6 500 €

2b - Programme complémentaire

* Rue des Justices : 76 200 €

* Rue du Docteur Mouras : 65 000 €

* Renouveau Grande Rue : de Saint-Maurice à la place Victor Hugo : 150 000 €

* Déplacement des conduites d'adduction du Fort Benoît dans le cadre des aménagements de voirie entrée de ville route de Belfort, programme prévu en 2004/2005 : opération non chiffrée.

2c - Extension du réseau d'eau

* Chemin de Malpas : 114 000 €

2d - Travaux de branchements neufs

Les travaux de terrassement pour la réalisation des branchements neufs sont exécutés par la Ville de Besançon en qualité de maître d'ouvrage et sont payés à l'entreprise sur cet article. Le marché à bons de commande est passé pour un montant compris entre 53 400 € et 183 000 €.

2e - Travaux spécifiques de rénovation des branchements d'eau constitués de canalisation en plomb

La directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, publiée le 5 décembre 1998 au JOCE est en cours de transcription en droit national. En raison de la modification de la teneur limite en plomb, le programme de remplacement des branchements en plomb pour l'année 2003 est établi ci-après en fonction des travaux du service d'une part et des travaux de voirie d'autre part.

La rénovation des branchements en plomb est effectuée selon les modalités suivantes :

- travaux de terrassement, remblaiement, réfection et travaux divers exécutés par l'entreprise retenue après appel d'offres ;

- travaux de plomberie exécutés en régie par le personnel municipal.

1) Programme de rénovation de branchements en plomb dans le cadre des chantiers de renouvellement ou de renforcement de conduites confiés aux entreprises et vus précédemment

* Rue du Muguet :	19 branchements
* Rue Pingaud (coordination assainissement) :	9 branchements
* Rue des Frères Chaffanjon :	39 branchements
* Chemin de l'Ermitage :	3 branchements
Soit au total :	70 branchements

pour un montant de 113 400 € :

- 85 400 € : travaux de terrassement payés à l'entreprise

- 28 000 € : travaux en régie fournitures et main d'oeuvre

2) *Programme de rénovation de branchements en plomb à lancer en 2003*

* Rue Edouard Baille :	3 branchements
* Rue de la Cassotte :	8 branchements
* Avenue de Chardonnet :	7 branchements
* Rue du Cingle :	2 branchements
* Place Colette :	3 branchements
* Rue de la Convention :	9 branchements
* Rue des Courtils :	22 branchements
* Rue Duet :	9 branchements
* Chemin de ronde du Fort Griffon :	2 branchements
* Chemin Français :	4 branchements
* Rue du Funiculaire :	11 branchements
* Rue Gay Lussac :	1 branchement
* Rue Girod de Chantrans :	2 branchements
* Grande Rue (partielle) :	8 branchements
* Rue de La Grette :	8 branchements
* Rue Isenbart :	2 branchements
* Rue des Justices :	1 branchement
* Rue des Lilas :	8 branchements
* Rue de Loisy :	10 branchements
* Rue des Frères Lumière :	12 branchements
* Chemin de la Malate :	1 branchement
* Rue Mandrillon :	1 branchement
* Rue des Martelots :	13 branchements
* Rue Marulaz :	8 branchements
* Rue Mégevand :	32 branchements
* Avenue de l'Observatoire :	11 branchements
* Rue Oudet :	1 branchement
* Place et rue Pasteur :	15 branchements
* Rue du Puits :	2 branchements

* Rue Sauria :	5 branchements
* Rue de Trépillot :	11 branchements
* Rue de Trey :	3 branchements
* Rue et place des Vareilles :	12 branchements
* Rue de Verdun :	28 branchements
* Rue Pierre Vernier :	7 branchements
* Rue de la Vieille Monnaie :	18 branchements
* Rue des Vieilles Perrières :	21 branchements
* Rue Violet :	2 branchements
* Ecoles, enseignement :	5 branchements
Soit au total :	328 branchements

pour un montant de 531 360 € :

- 400 160 € HT de travaux de terrassement payés à l'entreprise
- 131 200 € HT de travaux en régie fournitures et main d'oeuvre

La récapitulation de la rénovation des branchements en plomb est la suivante :

	Nombre de branchements	Coût des terrassements payés à l'entreprise	Travaux en régie fournitures et main d'oeuvre	TOTAL
Rénovation dans le cadre du chantier 2003 de renouvellement de conduites	70	85 400 €	28 000 €	113 400 €
Programme spécifique pour 2003	328	400 160 €	131 200 €	531 360 €
TOTAL	398	485 560 €	159 200 €	644 760 €

A ce total de 398 branchements à rénover en 2003, il faut ajouter les branchements rénovés en totalité en régie par le personnel municipal (travaux de terrassement et de plomberie) suite à des incidents ou à des fuites nécessitant une intervention d'urgence, soit environ 50 à 80 branchements par an dont le coût moyen analytique unitaire, fourniture et main d'œuvre, est de 1 410 €.

2 - Opérations spécifiques

* Gestion Technique Centralisée des installations du service : 30 000 € HT sont inscrits à l'article 23.2315.85701.30700, pour l'équipement de laboratoire et de métrologie

* Système d'Information Géographique SIG : 15 000 € à l'article 23.2315.89020.30700, pour l'acquisition de matériels.

* Périmètre de protection d'Arcier : 23 000 € HT sont inscrits à l'article 23.2315.95017.30700, pour des études complémentaires éventuellement nécessaires pour la mise en place du périmètre pour la source d'Arcier et pour financer les prestations imposées par l'hydrogéologue dans le cadre de cette opération et pour assurer le financement d'étude diagnostic avec l'établissement de plan d'action et de sensibilisation.

* Liaison Nord-Est et Rocade Nord-Ouest : achèvement de l'interconnexion réversible entre les réservoirs de Planoise et des Relançons par l'établissement d'une conduite de 500 mm de diamètre de la rue de Vesoul au réservoir des Relançons dans le vallon des bas de Chailluz. Le financement est à assurer sur les exercices 2003 et 2004 pour un montant global de 1 930 000 € HT. Le financement 2003 à inscrire sur l'article 23.2315.97005.30700 est de 915 000 € HT.

* Construction d'un bâtiment au Centre Technique Municipal de la Pelouse en vue du déplacement des Services de l'Eau et de l'Assainissement situés actuellement rue Mégevand, les crédits complémentaires nécessaires à l'article 23.2313.96002.30700 sont de 584 000 €, le solde du financement sera abondé sur l'exercice 2004.

* ZAC de Planoise : 66 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.78005.30700 pour le rachat des réseaux d'eau mis en place.

* ZAC des Hauts du Chazal : 1 150 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.94034.30700 pour le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur.

* ZAC du Val des Grands Bas : 147 000 € sont inscrits au financement complémentaire à l'article 23.2315.99006.30700 pour la mise en place du réseau chemin des Montarmots et pour le rachat du réseau sur la ZAC.

* Parc Scientifique : TEMIS 84 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.96047.30700 pour le rachat des réseaux d'eau mis en place.

* Construction d'une deuxième cuve au réservoir de Griffon : 380 000 € sont inscrits pour l'exercice 2003 sur l'article 23.2315.03600.30700 pour la construction d'une deuxième cuve, pour la modernisation de la sécurité de desserte du centre-ville. Le coût global actualisé est estimé à 1 900 000 €. Le financement complémentaire sera inscrit sur l'exercice suivant.

* ZAC de la Mouillère : 60 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.97017.30700 pour le financement du raccordement du réseau intérieur de la ZAC sur les conduites existantes de l'avenue Droz et Chardonnet.

Après avis favorable de la Commission Patrimoine, Eau, Assainissement, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2003 dont le financement a été prévu au Budget du Service des Eaux,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres, ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget du Service des Eaux,

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions du 4^{ème} contrat d'agglomération du 14 février 2000 passé avec cet établissement,

- procéder à l'ajustement par décision modificative au budget de l'exercice courant, en dépenses et en recettes, des aides de l'Agence de l'Eau obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'ensemble de ces propositions.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2003.